



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2026

République Française

Département de l'Allier

**Arrondissement de
Moulins**

Canton de Souvigny

Date de convocation :
02/07/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Le quorum étant
atteint, le Conseil
Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-six, le 18 juillet à 9h30, le Conseil Municipal du MONTET, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie du MONTET, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Sylvain RIBIER.

Présents :

Sylvain RIBIER, Clotilde MONOT-BOUTIN, Julien JACIMIRSKI, Jacques ROCHELET, Jean-François BOUCHARIN ; Viviane GRANSEIGNE, Nancy REMY, Bérengère SCHATIER, Muriel LEMEUX, Josian ISOP.

Excusés : Alain MAURICE ;

Pouvoirs : Alain MAURICE donne pouvoir à Clotilde MONOT-BOUTIN.

Secrétaire de séance : Clotilde MONOT-BOUTIN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'ajouter 1 point et de modifier le point n°1 à l'ordre du jour, à savoir :

– Projet de restructuration de l'école communale – Lancement de l'avant-projet sommaire et dénomination de la future école au lieu de changement de nom de l'école ;

– Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Montet – Rocles – Deux-Chaises

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'inscription de ces points.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°39/2026 - Projet de restructuration de l'école communale – Lancement de l'avant-projet sommaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'école communale constitue un équipement essentiel pour l'attractivité et l'avenir de la commune. Il indique qu'un diagnostic technique est actuellement en cours et qu'il convient désormais d'engager une réflexion plus approfondie afin de définir un projet global de restructuration.

Il précise que cette démarche sera menée avec l'accompagnement d'Allier Bourbonnais Territoires dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant l'élaboration d'un avant-projet sommaire.

Cet avant-projet devra notamment étudier la rénovation énergétique du bâtiment, la réfection de la toiture, l'amélioration du confort thermique, la modernisation des espaces intérieurs, l'accessibilité, la sécurité ainsi que le réaménagement de la cour d'école. Il permettra également d'établir une première estimation financière, un calendrier prévisionnel des travaux et d'identifier les dispositifs de financement mobilisables.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une première étape indispensable avant toute décision définitive concernant la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve le lancement de l'avant-projet sommaire** relatif à la restructuration de l'école communale et **autorise Monsieur le Maire** à engager toutes les démarches nécessaires à sa réalisation avec l'appui d'Allier Bourbonnais Territoires.

Résultat du vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°40/2026 - Dénomination de la future école

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du futur projet de restructuration de l'école communale, la municipalité a souhaité engager une réflexion sur la dénomination de cet équipement.

Le choix s'est porté sur « **École des Tilleuls** », en référence aux deux tilleuls remarquables présents dans l'enceinte de l'établissement, qui accompagnent depuis de nombreuses années la vie de l'école et constituent un élément fort du patrimoine communal. Monsieur le Maire rappelle que le tilleul symbolise traditionnellement la transmission, la protection, le savoir et le lien entre les générations, des valeurs qui correspondent pleinement à la mission de l'école publique.

Il précise également que cette nouvelle dénomination ne remet nullement en cause la mémoire de **Céleste**, bienfaitrice de la commune, dont le souvenir demeure honoré à travers l'Hôtel Céleste.

Plusieurs conseillers saluent cette proposition, estimant qu'elle met en valeur le patrimoine naturel du village tout en donnant une identité forte et intemporelle à l'école. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide de dénommer l'école communale « École des Tilleuls »**, cette dénomination prenant effet lors de l'inauguration de l'établissement restructuré.

Résultat du vote :

Pour : 9
Contre : 2
Abstentions : 0

Délibération n°41/2026 – Convention de support technique 2026-2030 avec Allier Bourbonnais Territoires

Monsieur le Maire rappelle que la convention de support technique conclue avec Allier Bourbonnais Territoires est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Il expose que cette convention permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement en matière d'informatique et de numérique, comprenant notamment le support technique et la formation sur les logiciels Cosoluce, ainsi que la remise et l'installation des certificats de signature électronique CertEurope.

La nouvelle convention, adoptée par le Conseil d'administration d'Allier Bourbonnais Territoires le 9 mars 2026, intègre les évolutions liées au mode d'hébergement SaaS « Coloria » des logiciels Cosoluce et met à jour les dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Cette convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs d'Allier Bourbonnais Territoires et de la commune pour la période 2026-2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve la convention de support technique 2026-2030 avec Allier Bourbonnais Territoires** et **autorise Monsieur le Maire à la signer**, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Résultat du vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°42/2026 - Désignation du correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture de l'Allier invite les communes à désigner un élu correspondant sécurité routière. Ce correspondant constitue le relais privilégié entre la commune, les services de l'État et les partenaires locaux afin de promouvoir les actions d'information, de prévention et de sensibilisation en matière de sécurité routière. Il contribue également à la prise en compte de cette thématique dans les différents domaines d'intervention de la collectivité.

Au regard des délégations confiées à la Première adjointe, notamment en matière d'enfance, de jeunesse et de mobilité, Monsieur le Maire propose de désigner **Madame Clotilde MONOT-BOUTIN** en qualité de correspondante sécurité routière de la commune.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **désigne Madame Clotilde MONOT-BOUTIN en qualité de correspondante sécurité routière.**

Résultat du vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°43/2026 – Participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Monsieur le Maire présente la demande du Conseil départemental de l'Allier invitant les communes à participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, sur la base indicative d'une contribution de 1 € par habitant.

Il rappelle que cette participation est facultative et souligne que la commune mène déjà de nombreuses actions de solidarité en direction de ses habitants.

Compte tenu des contraintes budgétaires de la commune, il propose de marquer le soutien de la collectivité par une participation symbolique de 100 €, traduisant la volonté de participer à l'effort de solidarité tout en préservant les équilibres financiers de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une participation de **100 €** au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°44/2026 – Demande de subvention au titre du dispositif Solidarité départementale 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental de l'Allier reconduit le dispositif Solidarité départementale, destiné à accompagner les projets d'investissement des communes.

Il propose de solliciter cette aide afin de contribuer au financement de plusieurs travaux de voirie programmés par la commune, portant sur la réfection de la rue des Pierres Boudillons et l'aménagement des trottoirs du centre-bourg (RD 945). Ces aménagements ont pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers, de faciliter les déplacements des piétons et de préserver le patrimoine communal. Les devis correspondants ont été présentés au Conseil.

Il est proposé de solliciter le Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif Solidarité départementale 2026, au taux maximal de 50 %, sur une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier** et à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°45/2026 – Création de places de stationnement réglementées en faveur des commerces du centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle que le maintien d'un commerce de proximité dynamique constitue un enjeu essentiel pour l'attractivité et la vitalité du centre-bourg.

Afin de faciliter l'accès aux différents commerces et de favoriser la rotation des véhicules, il propose la création de places de stationnement réglementées adaptées aux besoins de chaque activité.

Le projet prévoit la mise en place de places « Arrêt Minute » devant le bureau de tabac, la boulangerie, la pharmacie et le commerce de fleurs. Il est également proposé de créer une place de stationnement « réservée à la clientèle commerce » du salon de coiffure et des pompes funèbres, afin de tenir compte de la durée moyenne de fréquentation de ces établissements.

Monsieur le Maire précise qu'une consultation est en cours pour la fourniture et la pose de la signalisation réglementaire et qu'il convient de l'autoriser à retenir le devis le plus avantageux ainsi qu'à prendre les arrêtés nécessaires à la mise en œuvre de ces aménagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le principe de ces aménagements, autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur réalisation.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

Délibération n°46/2026 – Proposition d'une liste de contribuables en vue du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 1650 du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables à la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP) en vue du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il précise que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, intervient notamment dans l'évaluation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties et constitue un interlocuteur privilégié de l'administration fiscale sur les questions relatives à la fiscalité locale.

Conformément aux dispositions réglementaires, il est proposé de transmettre à la Direction départementale des Finances publiques une liste de vingt-quatre contribuables composée de :

Jean-François BOUCHARIN, Muriel LEMEUX, Samuel BOUTIN, Bérangère LEMEUX, David RAMERY, Amandine MERCIER, Nicolas ROBIN, Christelle AUCLAIR, Jacques ROCHELET, Liliane DESVAUX, Raphaël JEUDY, Céline BLANCHET, Alain PERRIER, Laetitia LAMARTINE, Richard MOGINOT, Sophie LEMEUX, Noël BRUN, Bérangère SCHARTIER, Guy FERRIER, Viviane GRANSEIGNE, Philippe PACELLA, Nancy REMY, Josian ISOP et Nadine VIRLOGEUX.

Le Maire propose d'inscrire 2 personnes supplémentaires Emeline FLINÉ et Fabien QUILLERET.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition de liste et autorise Monsieur le Maire à la transmettre à la Direction départementale des Finances publiques de l'Allier.

Résultat du vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°47/2026 – Présentation de projets innovants pour la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal deux projets susceptibles de contribuer au développement et à l'attractivité de la commune.

Le premier concerne le dispositif « Les Pierres Parlent », qui permettrait de proposer une visite audioguidée de l'église Saint-Gervais-et-Saint-Protas au moyen d'une application accessible sur smartphone. Ce projet vise à valoriser le patrimoine communal, à développer l'attractivité touristique du village et à offrir aux visiteurs une découverte enrichie de l'histoire de l'édifice. Son coût est actuellement estimé entre 2 000 € et 4 000 €, selon les prestations retenues, auquel s'ajouterait un abonnement annuel d'environ 120 €.

Le second projet concerne le dispositif « J'ai une place ! », une solution de covoiturage solidaire spécialement conçue pour les communes rurales. Cette application permet aux habitants de partager les trajets qu'ils effectuent déjà au quotidien afin de faciliter les déplacements des personnes isolées, des jeunes, des seniors ou des personnes ne disposant pas de véhicule. Pour une commune de la taille du Montet, le coût de l'abonnement est estimé à 700 € TTC par an, les frais de lancement de 490 € TTC étant actuellement offerts.

Monsieur le Maire précise qu'à ce stade, il s'agit uniquement de présenter ces deux dispositifs au Conseil municipal et d'obtenir son accord pour poursuivre les études de faisabilité, préciser leur coût, rechercher les aides financières et rencontrer les partenaires concernés. Toute décision de mise en œuvre ou de financement sera soumise ultérieurement au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **prend acte de la présentation de ces deux projets** et **autorise Monsieur le Maire à poursuivre les études et les démarches nécessaires.**

Résultat du vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°48/2026 – Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Montet – Rocles – Deux-Chaises

Monsieur le Maire rappelle que la commune assure la préparation des repas servis aux enfants dans le cadre de la restauration scolaire. Afin de garantir la continuité de ce service, il est proposé de mettre à disposition du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Montet – Rocles – Deux-Chaises l'agent communal exerçant les fonctions de cuisinière.

Cette mise à disposition concernera la préparation des repas les mercredis scolaires ainsi que durant les périodes d'ouverture du centre de loisirs « Les Petits Rusés », soit, à titre indicatif, une semaine pendant les vacances de la Toussaint, une semaine pendant les vacances d'hiver, une semaine pendant les vacances de printemps et quatre semaines durant les vacances d'été, ces périodes pouvant évoluer en fonction des besoins du service.

Monsieur le Maire précise que la commune restera l'employeur de l'agent et continuera d'assurer sa gestion administrative ainsi que le versement de sa rémunération. En contrepartie, le SRPI remboursera annuellement à la commune les rémunérations, charges patronales et accessoires de rémunération correspondant aux périodes de mise à disposition, sur présentation d'un état récapitulatif établi à l'issue de chaque année scolaire.

Une convention viendra fixer l'ensemble des modalités pratiques de cette mise à disposition, notamment sa durée, les missions confiées à l'agent, les conditions d'exercice et les modalités de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve la convention de mise à disposition** et **autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**

Résultat du vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

La séance est levée à 12h15

Pour copie conforme,
Fait à Le MONTET, le 18/07/2026

La secrétaire de séance
Clotilde MONOT BOUTIN



Le Maire,
Sylvain RIBIER



